

## L'édito



**Le confinement a été activé par le gouvernement le 17 mars dernier à midi afin de tous nous protéger des risques sanitaires liés à l'épidémie du Covid-19.**

J'espère, au nom de toute l'équipe LogemLoiret que vous-même et chacun de nos 30 000 résidents vous portez bien. Nous souhaitons à ceux qui malheureusement connaissent des problèmes de santé la meilleure convalescence possible.

En tant qu'employeur, LogemLoiret a dû aussi protéger ses équipes et respecter les consignes gouvernementales. Notre organisation a donc été adaptée avec l'objectif de vous satisfaire sur les demandes les plus courantes et urgentes.

Depuis le début de la crise, LogemLoiret reste joignable par téléphone au **02 38 70 44 44 du lundi au vendredi** de 9h à 12h puis de 13h à 17h (16h le vendredi). En dehors de ces plages horaires et **en cas de problème technique urgent** dans votre logement ou dans les

parties communes de votre résidence, composez le **09 69 32 94 48**.

Nous avons dû prendre la décision de fermer au public l'ensemble de nos accueils dans le Loiret.

Les équipes de LogemLoiret poursuivent leurs missions en télétravail, solution que nous avons déployée à grande échelle depuis le 24 mars dernier. Généralement, vous pourrez donc être mis en relation avec un de vos interlocuteurs habituels pour gérer votre dossier ou une demande particulière. Dans le but de vous aider, il pourra aussi vous appeler si une situation particulière était portée à notre connaissance.

**Sachez que, malgré un ralentissement de l'activité, nous faisons notre maximum pour rester à votre écoute et nous vous remercions de votre compréhension. Prenez soin de vous, respectez les consignes du confinement et les gestes barrières.**

Olivier PASQUET

## Interruption des travaux



**Compte-tenu du contexte actuel, les entreprises du BTP ont arrêté les chantiers de construction et de réhabilitation de nos immeubles, ce qui représente près de 350 logements.** Lors des reprises d'activité, elles devront s'organiser pour protéger tant la santé de leurs salariés que celles de nos résidents quand elles travaillent dans nos logements occupés.

**Les travaux urgents sont assurés par nos prestataires de contrats d'entretien notamment les ascenseurs, les chaudières, la robinetterie.**

LogemLoiret poursuit ses mises en concurrence pour que les projets de construction et de réhabilitation puissent s'enclencher à la fin du confinement.

## Une présence éventuelle sur site

**Nos agents d'entretien et représentants de secteur ne travaillent plus sur site durant cette période de confinement. Toutefois, nos équipes continuent de collaborer avec les prestataires qui sont restés en activité.** Aussi, pour votre sécurité et celle d'autrui, nous vous remercions de respecter les règles sanitaires pour leur permettre de travailler en toute sécurité.



Nous vous demandons de nous signaler sans délai toute situation présentant un danger pour les résidents ou les constructions.



## Votre compte client, votre meilleur allié

Nous vous conseillons vivement de vous connecter à votre compte client disponible sur notre site web

**www.logemloiret.fr.**

Vous pourrez y effectuer toutes les démarches nécessaires comme :

- Accéder à vos relevés de compte
- Envoyer votre attestation d'assurance
- Opter pour le prélèvement automatique
- Nous contacter



## Est-il possible de régler mon loyer à distance ?

*Oui !*

Afin d'éviter la contamination, nos accueils et bureaux sont fermés au public. Vos loyers peuvent être réglés à distance, par voie de prélèvement automatique, ce qui vous permet de choisir la date de paiement.

Le paiement par carte bancaire est également possible sur votre compte client disponible sur [www.logemloiret.fr](http://www.logemloiret.fr) ou par téléphone.

## *En savoir +*

Si vous rencontrez des problèmes financiers, notre équipe, entre autres les conseillères sociales, est disponible pour vous accompagner dans les démarches et trouver des solutions. Faites-nous part de vos difficultés actuelles ou que vous redoutez pour les semaines à venir (par téléphone, mail, courrier).

Nous vous rappelons que vous pouvez gérer votre location sur votre compte client disponible sur [www.logemloiret.fr](http://www.logemloiret.fr).

## Ensemble, respectons les règles du confinement

Que vous viviez en appartement ou en pavillon, nous vous prions de bien vouloir respecter toutes les consignes de confinement et les gestes barrières mis en place par le gouvernement.

*Restez chez vous.*

## Prenez soin de vous

Les équipes de LogemLoiret sont pleinement mobilisées pour gérer au mieux cette crise sanitaire et font le maximum pour rester à votre service.

#restezchezvous

**LOGEMLOIRET**  
Siège social

6 rue du Commandant de Poli  
CS 14314 - 45043 Orléans Cedex 1



[www.logemloiret.fr](http://www.logemloiret.fr)  
contact@logemloiret.fr  
Tél. 02 38 70 44 44  
Fax 02 38 70 44 51

